

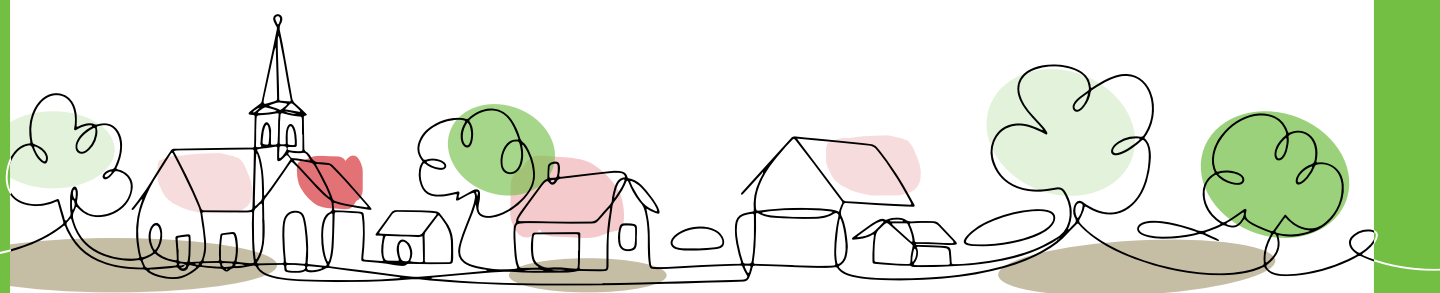
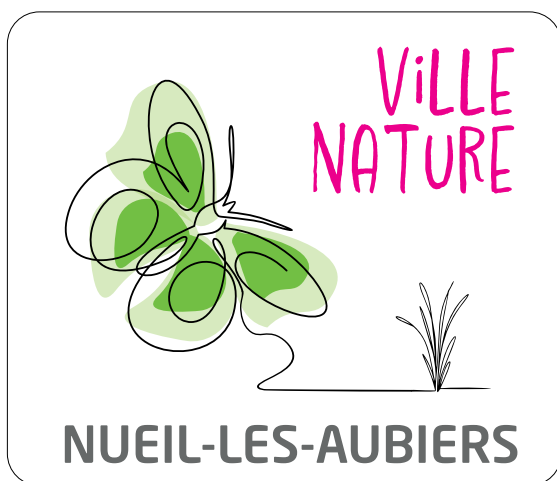
VÉGÉTALISEZ VOTRE VILLE !

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

La ville de Nueil-Les-Aubiers vous propose de participer à l'embellissement de votre quartier, au développement de la biodiversité et à une ville plus verte et plus agréable à vivre.

Comment ?

En accordant aux demandeurs un permis de végétaliser, c'est-à-dire l'autorisation d'utiliser une partie de l'espace public pour y créer un espace planté.



QUI PEUT PARTICIPER ?

Quels espaces publics peuvent être concernés ?

Quelles sont les étapes entre la demande et la concrétisation du projet de végétalisation ?

Quelles sont les conditions à respecter ? ...

Le fonctionnement du dispositif est détaillé dans la charte **VÉGÉTALISEZ VOTRE VILLE**

LE DEMANDEUR

Nom

Prénom

Qualité

particulier / association / entreprise ou commerçant / autres, etc...

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

LE PROJET DE VÉGÉTALISATION

Adresse ou emplacement précis, possibilité de joindre une photo ou un plan :

Descriptif du projet (dimensions / superficie de l'espace à végétaliser, espèces de plantes, quantité de plantes, hauteur des plantations...), possibilité de joindre un croquis ou un plan :

Pour les projets situés le long d'un mur ou d'une façade, le demandeur est-il :

☐ Propriétaire

☐ Locataire (joindre l'accord écrit du propriétaire)

SIGNATURE

À Nueil-Les-Aubiers,

le

Signature

Formulaire à déposer en mairie (75 avenue Saint-Hubert)
ou à renvoyer par mail à secretariat@ville-nueil-les-aubiers.fr
Vous préférez compléter le formulaire en ligne :
=> rendez-vous sur www.ville-nueil-les-aubiers.fr
ou flashez le QR code

